

# ASSEMBLÉE NATIONALE

10 septembre 2020

---

D'ACCÉLÉRATION ET DE SIMPLIFICATION DE L'ACTION PUBLIQUE - (N° 2750)

Adopté

## AMENDEMENT

N ° 181

présenté par  
M. Kasbarian, rapporteur

-----

### ARTICLE 29

À la première phrase de l'alinéa 3, substituer aux mots :

« auprès d'un fournisseur d'un bien ou d'un »

les mots :

« soit auprès d'un fournisseur de bien ou de ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.